

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

Gabon

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	Oui (10)
Société civile	Oui (4)
Donateurs	Non (0)
Nations Unies	Oui (4)
Secteur privé	Oui (3)
Monde scientifique et universitaire	Oui (2)
Autre (merci de préciser)	

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? 24

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : Hommes : 11 et femmes :

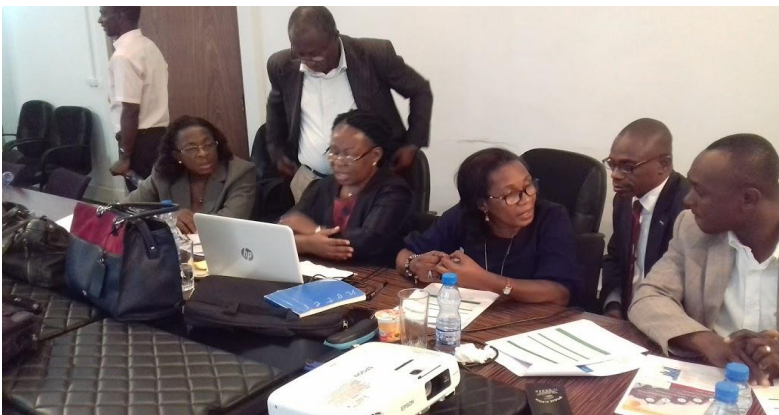
13 _____

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> Oui	Courriels
Revue, validation	Réunion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui	Courriels

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.



5 groupes ont été constitués pour l'analyse de l'évaluation-conjointe

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ? Oui (au regard du nombre des participants et de leur engouement durant les travaux, nous pouvons affirmer que les participants ont trouvé la réunion utile).

Oui au regard du nombre des participants et la qualité des échanges parfois houleux, nous avons compris qu'il était utile de tenir cette réunion.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies



PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'une plateforme multisectorielle et multi acteurs fonctionnelle ;
- Elle se réunit régulièrement ;
- Il existe un point focal Sun ;
- Renforcement des capacités ;
- La plateforme multi-acteurs bénéficie d'un appui politique officiel. Toutefois le texte formalisant l'existence de la plateforme est en cours d'élaboration.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'un groupe de coordination interne ;
- Elargissement et adhésion d'autres membres à la plateforme en cours ;
- Adhésion au mouvement Reach ;
- Partage des informations entre les membres de la plateforme
- Renforcement des capacités (en ressources humaines et matérielles)

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE : 3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Contribution de la plateforme à l'élaboration des projets ;
- Participation de la plateforme aux activités des membres ;
- Participation des membres de la plateforme multi-acteurs à l'élaboration, validation et même planification en cours de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), etc.
- La plateforme encourage la collaboration entre les parties sur les problèmes les plus pertinents

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE : 2/3

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- La plateforme multi-acteurs procède au suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et y réfléchit afin d'atteindre les objectifs prioritaires fixés.
- La plateforme multi-acteurs communique ses avancées à ses membres par différents moyens de communication comme le courrier électronique, des rapports.
- La plateforme multi-acteurs rédige régulièrement des rapports sur ses réalisations qu'elle remet à des représentants gouvernementaux de haut niveau ;

- La non vulgarisation des informations auprès de la hiérarchie et sur toute l'étendue du territoire.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Participation aux conférences internationales :
- Conférence de Brazzaville sur le repositionnement de la Nutrition comme facteur de développement en 2016
- Conférence sur les régimes alimentaires sains et durables en 2016
- Rassemblement mondial des pays Sun à Abidjan en 2017
- Adoption de la feuille de route
- Adoption de la PNSAN [en conseil des ministres](#)
- [Ferme engagement du gouvernement](#)
- Adhésion au mouvement SUN
- Mission diagnostique Reach ;
- Absence d'un cadre juridique qui permettrait d'institutionnaliser les parties prenantes ;
- Pas de ligne budgétaire allouée à la nutrition, etc.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- FAO, UNICEF, OMS,
Donateur	- N/A
Secteur privé	- AGROPLUS,
Organisation de la société civile	- FENATAG, CENTRE COOPERATIF SENAYELA ADONAI
Gouvernement	- Agriculture, santé, Affaires Sociales, Forêt, pêche et aquaculture
Monde Scientifique et Universitaire	- IRT : Institut de Recherches Technologiques - IRET : Institut de Recherches en Ecologie Tropicale

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Outre le fait le cadre juridique ne soit pas établi la plateforme a mené certaines actions notamment la tenue des réunions régulière ; le suivi de la feuille de route ; la rédaction et la mise en disposition des rapports d'activités et les comptes rendus de réunions.

Nous notons aussi plusieurs actions menées au niveau sectoriel :

- La société civile, le Gouvernement sont parties prenantes et travaillent avec la plateforme. Deux projets sont en voie de financement et une proposition a été faite dans le cadre du programme de subvention du Fonds commun du mouvement SUN ;
- La recherche en plus de participer activement aux travaux de la plateforme aura une mission dans le projet sur les recommandations alimentaires, etc.



PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels. Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Planification et mécanisme de suivi évaluation de la PNSAN en cours d'élaboration ;
- Insuffisance de textes législatifs sensible à la nutrition mais nous pouvons noter l'existence d'un cadre juridique dont certaines ne sont pas actualisées :

- Décret portant Création du comité national du codex alimentarius
- Loi N° 001/95 portant orientation de la politique de Santé en République Gabonaise
- Décret portant création de l'AGASA (Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire)
- Loi 023/2008 10/12/08 Portant Politique de Développement Agricole Durable.
- Ordonnance n°6/76 du 20 janvier 1976, portant création du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) ;
- Décret n°322/PR/MRSEPN du 9 avril 1977, portant organisation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST)
- Loi 022/2008 10/12/08 Portant Code Agricole en République Gabonaise.
- Loi 2/65 5/6/65 Organisant la Police Sanitaire en matière de maladies contagieuses du bétail.
- Loi 15/65 12/12/65 Relative à l'Inspection Sanitaire des Denrées Alimentaires, Produits et Sous-produits d'origine Animale.
- Ordonnance 50/78 21/08/78 Portant Contrôle de Qualité des Produits, Denrées Alimentaires et Répression des Fraudes,
- Arrêté 00346 Portant date limite de consommation des œufs produits en République Gabonaise
- Arrêté 655 à 665 Organisation de l'hygiène de la production des produits de la pêche
- Décret 001521/PR/MFEBP/MCIPMEPMIA Portant visite, contrôle de la qualité, prise d'échantillons, contrôle douanier des conteneurs des produits et denrées alimentaires congelés d'importation avant toute mise en consommation.
- Arrêté 00093/MCDI/CAB/SG/DGCP Portant suspension des importations de volaille, d'œufs et produits dérivés en provenance de Belgique et de tous pays où la contamination à la dioxine serait déclarée.
- Décret 000032/PR/MSP 22/01/04 Fixant les conditions de production, d'importation et de commercialisation du sel alimentaire au Gabon.
- Arrêté 00714/MSP/IGSP/SGSHP 05/10/9 Fixant les taux de contraventions en matière d'hygiène publique.
- Décision 00715/MSP/IGSP/SGSHP 05/10 Portant création d'une Brigade de contrôle de salubrité de l'Environnement Urbain
- Arrêté 001/2000 01/02/00 Portant règlement sanitaire d'hygiène et de salubrité pour la Commune de Libreville
- Arrêté 000310/2004 1^{er} avril 2005 Complémentant l'Arrêté n°001/2000 portant règlement sanitaire d'hygiène et de salubrité pour la Commune de Libreville
- Décret 000033 du 22 janvier 2004 portant promotion, protection de l'allaitement maternel et réglementant la qualité, les méthodes de commercialisation des substituts du lait maternel ainsi que l'utilisation d'alimentation infantile en République gabonaise
- Arrêté 0028 du 2 décembre 2004 portant interdiction d'importation de sel non iodé en République Gabonaise
- Décret 000032 du 22 janvier 2004 fixant les conditions de production, d'importation et de commercialisation de sel alimentaire au Gabon.

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Engagement des membres de la plateforme aux activités liées à la nutrition ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, il est prévu :

- L'élaboration d'un plan d'action de communication en soutien au plan national de nutrition, incluant un axe de sensibilisation et promotion des changements de comportements au niveau des communautés.
- Le renforcement du cadre juridique et normatif en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nutritionnelles sensibles au genre et en faveur des femmes.

L'EDS 2012 (enquêtes nationales démographiques et de santé) fournies des données probantes nutritionnelles qui sont utilisées dans les messages de plaidoyer et les publications comme les notes politiques, les déclarations, les communiqués de presse, etc.

Les médias traditionnels sont utilisés pour intensifier les messages clés, sensibiliser et accroître la demande en actions en faveur de la nutrition.

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Le document de PNSAN prend en compte les contributions des parties prenantes ;
- Existence d'une certaine coordination dans l'élaboration des projets/nutrition (projets en cours sur les classes vertes, recommandations alimentaires nationales sur les régimes sains et durables...) ;
- Existence de la Stratégie nationale d'équité et d'égalité de genres, etc.

--

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE : 3
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE <u>Directives nationales :</u> <ul style="list-style-type: none">• Existence de directives nationales sur la commercialisation des substituts du lait maternel• Existence de la stratégie nationale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.• Existence des dispositions relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux dans le code du travail <u>Mécanismes nationaux pour rendre les lois opérationnelles et les faire respecter :</u> <ul style="list-style-type: none">• Existence de la plateforme SAN Gabon et d'une feuille de route Gabon ;• Existence du Comité National du Codex alimentarius (CNCA)• Existence de l'agence gabonaise de normalisation (AGANOR)• Existence de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF)• Existence de l'agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA)• Existence de l'Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement (IHPA)

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE : 2
JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE <ul style="list-style-type: none">• Partage d'information au sein de la plateforme mais qui n'est pas bien relayée au niveau hiérarchique et national ;• Rapport de l'enquête sur les troubles dus à la carence en iode ;• Rapport de l'EDS 2012 ;• Stratégie nationale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ;• Rapport de l'Enquête CAP sur l'alimentation de rue en 2011 ;

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-
	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Le Gouvernement gabonais en collaboration avec le système des agences des nations unies s'efforce à mettre en place un cadre politique et juridique cohérent issu de la feuille de route de Libreville 2015 : Mise en place d'une plateforme, Elaboration et validation de la PNSAN, adhésion à SUN et bientôt REACH, projets et programmes du CCP en lien avec la nutrition, etc.

Mais nous restons confiants quant à la volonté du Gouvernement à aller encore plus loin pour aboutir à un cadre juridique et cohérent qui fédère toutes les actions menées en faveur de la nutrition. Car, le Gabon ne dispose pas de textes spécifiques ou des politiques sectorielles liés à la nutrition.



PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Les projets sur les classes vertes et les recommandations alimentaires nationales répondent à l'axe stratégique de la PNSAN sur les interventions sensibles à la nutrition ;
- Le dynamisme de la plateforme SAN Gabon permet à chaque secteur de tirer son épingle du jeu :
 - Analyses ou vues d'ensemble de la situation nutritionnelle multisectorielle mises à jour,
 - Participation de la société civile à la Subvention des projets de lutttes contre la malnutrition sous toutes ses formes, etc.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Existence d'une feuille de route général et annuelle / cadre commun de résultats ;
- Manque des budgets alloués à la nutrition ;
- Manque d'actions concrètes sur le terrain.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Elaboration d'une feuille de route annuelle SUN ;
- Plateforme qui se réunit au moins une fois dans le mois ;
-

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE : 3

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Elaboration d'une feuille de route annuelle SUN ;
- Plateforme qui se réunit au moins une fois dans le mois ;
- Mission REACH et mission MQSUN/analyse budgétaire ;
- Rapport à mi-parcours pour le suivi, etc.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE : 1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Absence de données fiables ;
- Mécanisme de suivi évaluation et des impacts en cours d'élaboration ; etc.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	- La FAO assure le bon fonctionnement logistique des activités techniques de la plateforme SAN Gabon ;
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	- Prise en compte des activités de la société civile dans la feuille de route annuelle

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

La feuille de route issu de l'état des lieux de 2015 est notre cadre commun de résultat. A ce jour, on note plusieurs réalisations conformément à cette feuille de route.

Chaque année une feuille de route annuelle est élaborée en fonction des réalisations et de ce qui reste à faire. Il n'est pas exclu d'adapter cette feuille de route au contexte national. Par exemple, intéresser le groupe OLAM à mener des actions en faveur de la nutrition.



PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement. Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires

externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Manque des lignes budgétaires alloués à la nutrition ;
- Existence des TCP en lien avec la nutrition ;
- Mission MQSUN sur l'analyse budgétaire sur la nutrition (du 16 au 29 juillet 2018) ;
- Absence de plan d'action sectoriel.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE : 1

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Absence de Mécanisme de suivi budgétaire en nutrition ;
- Mission MQSUN pour l'analyse budgétaire...

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Mission REACH dont l'une des missions est la mobilisation des financements/nutrition ;
- Plateforme multisectorielle SAN Gabon dont l'une des missions est de concevoir des projets en lien avec la nutrition et de rechercher des financements auprès des bailleurs, etc.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE : 2

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- Perspective intéressante au regard des entretiens auprès des bailleurs (cf. Rapport de la mission REACH) ;
- Mobilisation des financements pour les projets sur les classes vertes et les recommandations alimentaires nationales par la FAO, etc.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE : N/A

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

- A l'heure actuelle, aucun élément ne nous garantit la durabilité des financements dans la nutrition ;
- Absence de ligne budgétaire permettant d'investir durablement dans la nutrition...

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE : 1

(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)

NOTE FINALE : 2

(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Les interventions spécifiques à la nutrition sont insuffisantes par manque de budgets

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Les interventions sensibles à la nutrition sont insuffisantes par manque de budgets

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans la cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe	Avez-vous répondu à cette priorité ?	Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?	Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?
<i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i>	<i>Oui ou non</i>	<i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i>	<i>Si oui, merci de donner des explications.</i>
1. Finalisation du plan d'action de la PNSAN	non	Recrutement Consultant FAO MQSUN pour finalisation	
2. Budgétisation des interventions	non	MQSUN/analyse budgétaire	
3. Elaboration des projets	oui	Réflexions au niveau de la plateforme	
4.			
5.			
6.			

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. Redynamiser la plateforme
2. Fédérer les efforts des agences des nations unies (mission REACH)
3. Plaidoyer pour la mobilisation de fonds/mise en œuvre de la PNSAN
4. Conception des projets en lien avec la nutrition
5. Elargir la sensibilisation et les activités de nutrition à l'intérieur du pays
5.
6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

...

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>non</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Non mais en cours</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Oui la plateforme participe à tout ce qui a trait à la nutrition</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Absence de ligne budgétaire en nutrition dans les différents secteurs...</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Non mais en cours</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui UNAIDS, OMS, UNICEF (cf. rapport mission REACH)</p> <p>Merci de fournir des explications :</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>N/A</p>
<p>4. Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifiées et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et</p>	<p>Application de l'approche genre au sein de la plateforme ;</p>

	l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Insérer toujours la composante genre dans la conception des projets et programmes en lien avec la nutrition... :
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Non
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui Merci de fournir des explications :
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui Merci de fournir des explications :

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Oui ou non Exemples : Le quotidien UNION, Gabon 1^{ère} TV, Gabon Review, Gabon Matin, Direct info, Agence éco fine, Gabon économie, économie Gabon +, nouveau Gabon.
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Non Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples spécifiques illustrant la manière dont les parlementaires s'impliquent, indiquant quelles parties prenantes soutiennent leur engagement et quels résultats ont été obtenus. Merci de fournir des documents pertinents comme des descriptions de missions ou des plans d'actions de réseaux ou groupes de parlementaires, des rapports de débats parlementaires sur la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de presse et des clips vidéo, etc. Exemples :
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Oui Si la réponse est oui, merci d'indiquer qui sont ces ambassadeurs, de décrire la manière dont ils se mobilisent, de préciser qui sont les parties prenantes qui les soutiennent dans leur travail et quels résultats ont été obtenus. Merci également de fournir des documents pertinents comme des plans de mobilisation d'ambassadeurs de la nutrition, des discours, des communiqués de presse, des articles de journaux, des clips vidéo et tout autre document, etc. Exemples : L'ancien ministre en charge de l'agriculture (Yves Fernand MANFOUMBI) a été nommé champion de la nutrition en 2017

4.	<p>Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?</p>	<p>Non</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des exemples précis de réussites et de meilleures pratiques que vous avez documentées, d'indiquer quelles parties prenantes ont participé à la collecte d'informations et à la rédaction et de quelle manière vous les avez communiquées. Merci de fournir des documents pertinents comme des études de cas ou des rapports sur des campagnes de plaidoyer réussies et/ou les meilleures pratiques, etc.</p> <p>Exemples :</p>
5.	<p>Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un événement de haut niveau sur la nutrition ?</p>	<p>Oui</p> <p>Si la réponse est oui, merci de fournir des informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'évènement, sur les principales parties prenantes que vous souhaitez inviter, et sur les dates et le lieu de l'évènement.</p> <p>Informations : un forum international sur la nutrition avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les causes et les conséquences de la malnutrition en excès et en dessous... • Mobilisation des fonds pour la mise e œuvre de la PNSAN, etc.

Annexe 5 : participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame/Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
Groupe des nations unies							
1.	MIYOUBI KOUANGOYE Drice		FAO		Koumangoye.Myoubi@fao.org		
2.	MVEH ETOUGHE Yvon Manix				Yvon.MvehEtoughe@fao.org	07-60-37-23	
3.	BOUMBANDJOKA MAKANDJOKA Fernand				Fernand.BoumbandjokMakandjoka@fao.org		

4.	IBINGA Patrick Lucrece				Lucrece.IbingaPatrick@fao.org		
Groupe du gouvernement							
5.	Obame Blanche						
6.	Idangue Saturnin						
7.	Ayang Ebang Michèle						
8.	Magondi Olga						
9.	Mouyabi Jean Jacques						
10.	Moutsinga Maganga Gilberte						
11.	Nsang Mba Sylvain						
Groupe des organisations de la société civile							
12.	Piter Marie Paulette	membre	SEDED	membre	paulettepiter@yahoo.fr	+241 07281428	EXISTANT
13.	Jean MADOUMA	membre	ONG/IGN	membre	igngabon@yahoo.fr	(241)n07199796	
14.	Lydie Rebela		CAMVA	Nouveau membre	Lydie012007@gmail.com	+241 07372741	OUI
15.	Adèle NKAGHA MBA	membre	COOZOUMA	membre	nonmbamadeleine@gmail.com	+ 241 07736701	
Groupe du secteur privé							
16.	Gaston BRUN						
17.	Elvain NDJOBA						
18.	ANDA						
Groupe de la Recherche							
19	Yolande ITSIEMBOU						

20	Raymonde						
21							
22							
23							
24							
25							
